

DEROULEMENT PERMIS B



Épreuve théorique générale : le Code

40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le Code.

L'inspecteur évalue

1. Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier, et/ou autoroutier ;
2. Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes ;
3. Réaliser 2 manœuvres, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
4. Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
5. Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
6. Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
7. Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.



Épreuve pratique

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

